

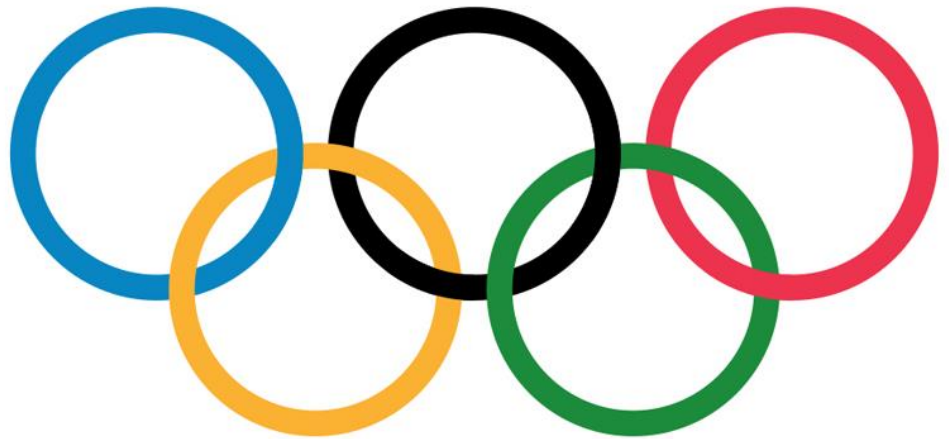


DOSSIER
DE PRESSE

4 juillet 2023

Affaires culturelles et éducation

**Mission d'information
sur les retombées des Jeux olympiques
et paralympiques de 2024
sur le tissu économique et associatif local**



Rapporteurs

M. Stéphane Mazars
(RE, Aveyron)

M. Stéphane Peu
(GDR-NUPES, Seine-Saint-Denis)



Aucune manifestation sportive ou culturelle nationale ne soutient la comparaison avec les JOP 2024.

Du 26 juillet au 8 septembre, la France accueillera :

- 15 000 athlètes participant à 329 épreuves olympiques et 549 épreuves paralympiques ;
- 20 000 journalistes accrédités ;
- plus de 500 000 spectateurs quotidiens.

Dans 72 collectivités hôtes, 45 000 bénévoles s'affaireront pour offrir aux athlètes et aux spectateurs le meilleur accueil possible.

387

Tel est le nombre de jours séparant la présentation du rapport d'information de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024) sur la Seine, qui marquera le début du plus grand événement jamais organisé par la France.

Immense défi logistique en premier lieu, dont la réussite nécessitera des efforts de coordination sans précédent entre l'État, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop), les collectivités territoriales et les opérateurs de transports.

Immense défi sportif ensuite, la France s'étant donné pour objectif de figurer à la cinquième place du tableau des médailles.

Immense défi social également, la France ayant fait le choix, fidèle à son histoire politique et sociale, de bouleverser le modèle d'organisation des grands événements sportifs internationaux (GESI). **Jamais auparavant les syndicats n'avaient été autant associés à la préparation et à l'organisation d'une manifestation sportive.** Dès la phase de candidature, la Ville de Paris s'est engagée auprès du CIO à mettre en œuvre une charte sociale avec les syndicats nationaux, afin de garantir l'exemplarité des Jeux sur le plan économique et social. Les cinq organisations syndicales signataires de la charte sociale (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC, FO) ont ensuite été rejointes par trois organisations patronales (Medef, U2P, CPME). Les partenaires sociaux ont défini des engagements relatifs aux conditions de travail des milliers de salariés appelés à travailler sur les chantiers olympiques ou dans l'organisation de l'olympiade, et, en participant au conseil d'administration du Cojop et de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), ont été associés à la gouvernance des Jeux.



Alors que les conditions sociales de préparation de nombreux grands événements sportifs scandalisent régulièrement l'opinion publique internationale, la France se devait de tracer un nouveau chemin et d'offrir au monde, au-delà d'un spectacle sportif exceptionnel, l'image d'une grande république sociale, soucieuse du bien-être des salariés et de retombées économiques bénéficiant au plus grand nombre.

Les rapporteurs, très favorables aux Jeux depuis le succès de la candidature française, ont eu à cœur de valoriser ce modèle d'organisation inédit. Ils espèrent qu'il sera pérennisé pour l'ensemble des GESI à venir et inspirera les organisateurs des futures olympiades. Pour reprendre les mots de M. Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT et administrateur du Bureau international du travail (BIT), les Jeux doivent être « *porteurs de progrès pour le pays qui l'organise* » et « *ouvrir de nouvelles ambitions et de nouvelles perspectives pour une large partie de la population* ».

Ouvrir des perspectives : voilà en effet tout l'enjeu de l'héritage des Jeux pour la France. À l'issue de leurs travaux, les rapporteurs ont souhaité dresser un bilan des opportunités offertes à la France grâce à cet événement.

Des **opportunités pour le département de la Seine-Saint-Denis**, d'abord, qui, suite à la reconversion du village olympique et paralympique et du village des médias, bénéficiera de milliers de logements supplémentaires et d'un héritage urbain considérable.

Des **opportunités pour la nation dans son ensemble**, ensuite, avec les retombées économiques attendues de l'événement.

Dès la constitution de la mission d'information, en septembre 2022, les rapporteurs ont décidé d'organiser leurs travaux en **deux phases**. Dans un premier temps, ils ont cherché à dresser un bilan, à date, de ce qu'il est convenu de désigner par la notion d'**héritage matériel** : retombées économiques et touristiques, infrastructures sportives, mise en œuvre des engagements économiques, sociaux et environnementaux des organisateurs.



Très tôt, **la question des transports** leur est apparue comme l'un des principaux points d'alerte et de crispation dans la préparation de l'olympiade. Pour les réseaux de transports franciliens, les Jeux apparaissaient comme une grande chance et une opportunité unique à saisir pour accélérer leur développement et leur modernisation. Le défi logistique, avec **près de 600 000 personnes à transporter chaque jour**, sera sans précédent.

Or de nombreux chantiers du Grand Paris Express accusent un retard irrattrapable. Les **lignes 16 et 17** du Grand Paris, notamment, qui devaient desservir les sites olympiques de la Seine-Saint-Denis et le village des médias, ne seront pas prêts pour les Jeux. S'agissant des prolongements de la **ligne 14**, dont la partie nord desservira le Stade de France, le centre aquatique olympique et le village des athlètes, le calendrier apparaît désormais très serré, le chantier devant s'achever juste avant le début des Jeux. De plus, les Franciliens souffrent des dysfonctionnements répétés du réseau de transports, qui n'a toujours pas retrouvé une activité normale depuis la sortie de crise sanitaire.

Dans ce contexte et alors que les transports franciliens apparaissent fragiles, **l'ouverture à la concurrence des bus parisiens, prévue au 1^{er} janvier 2025, paraît très inopportune**. De nombreuses personnalités, dont M. Jean Castex, président de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), ont alerté sur les risques supplémentaires de désorganisation qui pourraient résulter de cette ouverture à la concurrence. Las, Mme Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, ne souhaite pas, pour l'heure, modifier le calendrier initialement prévu, concédant seulement « une mise en œuvre progressive ». Au cours d'un [point d'étape de leurs travaux](#), à mi-parcours, devant la commission des affaires culturelles et de l'Assemblée nationale, **les rapporteurs ont préconisé un décalage de l'ouverture à la concurrence**. Quatre mois plus tard, l'incompréhension et le blocage demeurent, avec les conséquences sociales qui pourraient s'ensuivre.



Outre un défi logistique, l'État et le Cojop devront relever le **défi de la sécurisation de l'événement**, dans un contexte de tensions capacitaires des forces de sécurité intérieure très préoccupantes.

Ce défi est de taille et la France n'a pas le droit à l'erreur. Le rapporteur Stéphane Mazars l'avait déjà relevé dans son [avis sur le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024](#) : les Jeux, du fait de leur médiatisation exceptionnelle, constituent une cible privilégiée pour des attaques de toutes natures – informatiques, terroristes, etc. – et favorisent, par nature, le développement d'actes de délinquance plus classiques (vols, agressions, etc.) compte tenu des flux de population à gérer.

La charge incombant aux forces de sécurité intérieure sera extrêmement lourde. **Pour la seule cérémonie d'ouverture sur la Seine, pas moins de 45 000 policiers seront mobilisés, soit un cinquième des effectifs nationaux de police et de gendarmerie.**

La disponibilité des effectifs nécessaires d'agents de sécurité privée constitue une autre source d'inquiétude, alors que les efforts de l'État et de la région Île-de-France pour renforcer la structuration de la filière ont été mis en œuvre trop tardivement. **Entre 20 000 et 30 000 agents seront nécessaires chaque jour pour assurer la sécurité des sites**, un volume d'effectifs qui ne sera vraisemblablement pas atteint.

Aussi une réorganisation des parcours de formation des personnels de sécurité privée et une montée en puissance des actions de communication sur les besoins de recrutement apparaissent urgentes, même si elles ne pourront malheureusement pas empêcher le recours aux forces de sécurité intérieure, qui devront pallier le déficit d'agents de sécurité privée.



Dans un second temps, les rapporteurs se sont attachés à l'évaluation des efforts menés en vue de doter la France d'un **héritage immatériel** conséquent.

Le développement de la pratique sportive est la priorité absolue et doit d'abord concerner les plus jeunes des Français. Les confinements successifs ont aggravé une réalité déjà ancienne : les enfants et les adolescents ne bougent pas assez et adoptent des comportements trop sédentaires, obérant de ce fait leur santé actuelle et future. Toutes les personnes rencontrées par les rapporteurs ont établi un constat alarmant : les enfants sont fatigués, essoufflés, découragés par l'effort physique, souffrent de capacités de coordination et d'orientation défaillantes. Les invalides physiques de demain grandissent sous nos yeux et, trop longtemps, nous avons détourné le regard. L'inaction conduirait la France à un désastre sanitaire sans précédent.

Grâce à la dynamique olympique et à l'engagement de nombreux acteurs de la santé et de l'activité physique et sportive, la société française semble avoir pris conscience de l'enjeu de santé publique que constitue l'inactivité physique. La **stratégie nationale sport-santé** a permis de développer considérablement l'activité physique adaptée et la structuration du réseau des maisons sport-santé se poursuit.

La nation sportive appelée de ses vœux par le Président de la République se construira d'abord à l'école. En effet, où transmettre aux enfants le goût de la pratique sportive, sinon à l'école ? La littérature scientifique est unanime : plus le niveau d'activité physique et sportive est élevé dans l'enfance, plus il sera soutenu à l'âge adulte. La culture physique se construit donc dès le plus jeune âge et l'école doit faire l'objet de toutes les attentions. Les pouvoirs publics sont désormais conscients de l'enjeu et ont déployé des dispositifs spécifiques d'augmentation de la pratique sportive à l'école, notamment les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et les deux heures de sport supplémentaires au collège.



Ces programmes sont bienvenus mais peinent à faire la démonstration de leur pleine effectivité, pour de multiples raisons que les rapporteurs ont cherché à objectiver.

La première consiste en une dévalorisation très préjudiciable de l'éducation physique et sportive (EPS), à laquelle les professeurs des écoles sont insuffisamment formés. Ce constat est ancien et, en dépit de l'urgence à remettre les jeunes Français en mouvement, force est de constater que le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse se hâte encore trop lentement. L'ineffectivité de l'enseignement d'EPS n'est plus à démontrer, toutes les enquêtes nationales faisant état d'un volume horaire effectif très éloigné du volume horaire théorique, d'abord à l'école primaire.

Si les rapporteurs proposent de **relever l'horaire obligatoire d'EPS pour tous les niveaux**, il faut prioritairement **donner les moyens aux professeurs des écoles de dispenser cet enseignement dans de bonnes conditions, en premier lieu en leur offrant une formation initiale correcte.**

En outre, les rapporteurs ont constaté que les fédérations sportives scolaires, dont ils saluent l'engagement au quotidien en faveur de l'activité physique et sportive des enfants, ne bénéficient pas des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission ; c'est le cas en particulier de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep). Le fonctionnement de cette dernière, qui bien souvent pallie l'insuffisance de la formation continue en EPS des professeurs des écoles, repose presque exclusivement sur le bénévolat, ce modèle étant de plus en plus difficile à concilier avec des demandes sociales toujours plus élevées en direction de l'institution scolaire.

Enfin, le Cojop, à travers son programme d'héritage « Génération 2024 », s'est fortement engagé en faveur de la pratique sportive scolaire. Ces efforts sont louables et les rapporteurs les apprécient à leur juste valeur ; ils ne pourront néanmoins suffire à eux seuls à ancrer durablement l'activité physique et sportive dans la vie des jeunes Français.



Alors que les inégalités d'accès des jeunes à la pratique sportive, trop souvent tributaire du profil socioéconomique des familles, ne cessent de se renforcer, **l'école apparaît plus que jamais comme le lieu de l'égalité**. Pour plus de la moitié des élèves, elle constitue la seule opportunité pour pratiquer une activité sportive et bénéficier de ses nombreux bienfaits : participation à la constitution du capital osseux, augmentation de la concentration, amélioration de la qualité du sommeil, hausse de l'estime de soi, socialisation, etc.

Les rapporteurs se réjouissent qu'une dynamique en faveur de l'activité physique et sportive ait été enclenchée. À un an des Jeux et à l'heure où la pratique sportive s'apprête à être décrétée « grande cause nationale » de l'année 2024, **ces efforts doivent être intensifiés : cela est possible, nécessaire, urgent.**

La réussite de l'événement passera également par la **mobilisation de l'ensemble du mouvement sportif** et les rapporteurs saluent l'élection à la présidence du Comité national olympique et sportif français (Cnosf), à une très large majorité, de M. David Lappartient. Ils espèrent qu'elle pourra mettre un terme à une crise qui a abîmé pendant de trop longs mois l'image du sport français à l'étranger. Celle-ci a également été dégradée par les scandales et les accusations de violences sexistes et sexuelles dans plusieurs fédérations sportives.

S'il importe à présent que l'ensemble du mouvement olympique et sportif français se consacre pleinement à la préparation des Jeux, ces dysfonctionnements ne pourront rester sans réponse. Si, aux termes de la loi, les fédérations exercent leur activité en toute indépendance, elles n'en demeurent pas moins placées sous la tutelle de l'État, et un renforcement des règles de déontologie, d'éthique et de prévention des violences et des discriminations devra être envisagé. L'Assemblée nationale, dont la Conférence des présidents a pris acte, le 20 juin 2023, de la création [d'une commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations sportives délégataires](#), participera pleinement à cette réflexion.



Enfin, l'organisation d'un événement aussi hors normes que les Jeux olympiques et paralympiques nécessite d'œuvrer en faveur de son **acceptabilité sociale** : en effet, sans engouement populaire, comment peut-on espérer un héritage positif et durable ?

L'effort financier consenti par l'État (11 millions d'euros) et les collectivités territoriales pour offrir un million de billets à des Français de condition modeste était indispensable, alors que nombreux sont ceux qui ont affiché une grande frustration face aux prix affichés des compétitions sportives. Pour leur part, **les rapporteurs sont conscients de la nécessité d'assurer l'équilibre économique des Jeux, à l'heure où plusieurs incertitudes pèsent encore sur le niveau final des ressources du Cojop**, qui doit encore, à ce jour, sécuriser des ressources de partenariat et, selon la Cour des comptes, poursuivre ses efforts d'optimisation engagés sur la gestion des sites et des infrastructures. **Les rapporteurs n'en ont pas moins partagé la frustration des Français.**

Ils forment le vœu que le rapport d'information contribuera à faire partager leur enthousiasme et convaincre le plus grand nombre de l'utilité des Jeux pour la nation.

Certes, leur préparation n'est pas exempte d'erreurs et beaucoup reste à faire pour que l'olympiade soit ce grand moment de communion nationale dont les Français ont tant besoin, alors que les difficultés du quotidien et les horreurs de la guerre, que le Vieux Continent doit affronter une fois de plus, fragilisent la confiance dans l'avenir de tout un chacun. Les rapporteurs tiennent à remercier l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de leurs travaux.

À l'issue d'un travail transpartisan et réalisé dans une excellente entente, ils formulent **plus de cinquante recommandations**, fidèles en cela à leur ambition initiale : être utiles à la préparation des Jeux.

53 RECOMMANDATIONS

Tourisme

1. Créer, au sein de la mission budgétaire *Économie*, un programme budgétaire dédié aux crédits du tourisme
2. Renforcer la coordination entre les acteurs du tourisme francilien afin d'élaborer une stratégie de communication et d'accueil commune
3. Rendre obligatoire l'enregistrement de l'ensemble des meublés de tourisme, quelle que soit leur nature, sur l'ensemble du territoire national
4. Abaisser le plafond de 120 jours de location autorisés à 90 ou 60 jours pour les résidences principales
5. Assujettir l'ensemble des locations de meublés de tourisme à la TVA
6. Mettre en place un observatoire, pendant l'été 2024, des retombées économiques touristiques

Mise en œuvre des engagements économiques, sociaux et environnementaux des organisateurs

7. Inciter le Cojop à se doter d'un dispositif de suivi détaillé et exhaustif de la mise en œuvre des engagements de la charte sociale
8. Renforcer le volume des heures d'apprentissage jusqu'à la tenue des Jeux
9. Confier à Pôle emploi le suivi des personnes ayant réalisé des heures d'insertion sur les chantiers olympiques et paralympiques
10. Prêter une attention particulière à la limitation des marchés de sous-traitance dans la dernière phase du second œuvre
11. Intensifier les contrôles de l'inspection du travail sur les chantiers olympiques
12. Délivrer aux bénévoles une certification des missions réalisées, afin de reconnaître et valoriser leur engagement
13. Renforcer la direction de l'audit, du contrôle interne et de la conformité du Cojop

Transports

14. Renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs responsables des transports
15. Communiquer les plans de transports pour permettre au tissu économique local de s'organiser, y compris pour la conduite des chantiers de travaux publics
16. Décaler la date d'ouverture à la concurrence des bus parisiens, actuellement prévue au 1^{er} janvier 2025

Sécurité privée

17. Réorganiser et renforcer les parcours de formation des agents de sécurité privée
18. Accroître les actions de communication sur les besoins de recrutement d'agents de sécurité privée dans l'optique des Jeux
19. Renforcer la coordination entre le Cojop et la filière de la sécurité privée
20. Impliquer davantage l'État et renforcer son contrôle de l'organisation de l'événement en matière de sécurité en mettant en place une véritable coordination de l'ensemble des ministères

Justice

21. Doter le tribunal judiciaire de Bobigny des moyens nécessaires à la mise en place d'une chambre supplémentaire spécialement chargée du traitement judiciaire induit par la préparation et le déroulement des Jeux

Activité physique et sportive

22. Systématiser l'organisation, chaque mois de septembre, d'une campagne de prévention et d'information sur les dangers de l'inactivité physique et de la sédentarité des enfants

Développement de la pratique sportive à l'école

23. Mettre en place, dans chaque école et établissement public local d'enseignement (EPL), des tests annuels de condition physique dans le cadre de l'enseignement d'EPS et inscrire les résultats dans le carnet de santé des élèves
24. Passer à 4 heures hebdomadaires d'EPS pour les élèves de primaire et de collège, et à 3 heures hebdomadaires pour les lycéens
25. Simplifier la création des sections sportives scolaires et inciter les chefs d'établissement à se saisir de cette possibilité, avant de les rendre obligatoires dans chaque EPL

26. Intégrer de façon pérenne les crédits du plan des 5 000 équipements sportifs de proximité et du programme de rénovation énergétique des équipements sportifs au sein du programme budgétaire Sport
27. Réintroduire une épreuve d'EPS dans les épreuves de fin d'année du brevet, à hauteur de 50 points
28. Actualiser le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef) afin de porter le volume horaire de formation initiale en EPS à 100 heures dans l'ensemble des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé)
29. Confier aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) la réalisation d'enquêtes sur les interventions extérieures en EPS dans les écoles primaires
30. Porter la part des journées stagiaires en EPS des professeurs des écoles à 12,5 % du volume annuel de formation mis en œuvre
31. Expérimenter des mesures d'incitation à la désignation, dans un panel d'écoles, d'un référent sportif avant d'envisager la présence obligatoire d'une telle personne-ressource dans l'ensemble des écoles
32. Expérimenter la possibilité pour les professeurs d'EPS d'intervenir dans les cours d'EPS du 3e cycle de l'école primaire
33. Étudier les voies et moyens d'une expérimentation de doubles licences UNSS/associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
34. Mieux associer l'Usep au déploiement des programmes olympiques d'augmentation de la pratique sportive dans le premier degré
35. Réserver une enveloppe budgétaire, dans chaque direction des services départementaux de l'Éducation nationale, au développement du sport scolaire dans le premier degré
36. Lancer une concertation avec les syndicats de l'enseignement du premier degré et l'Usep sur les voies et moyens susceptibles de mieux valoriser le bénévolat des professeurs des écoles en faveur du sport scolaire
37. Ouvrir le bénéfice du pass'sport aux fédérations sportives scolaires
38. Accélérer la distribution des kits sportifs à l'ensemble des écoles primaires, en priorisant les écoles demandeuses
39. Pérenniser la semaine olympique et paralympique à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Développement de la pratique sportive à l'université

40. Systématiser, à chaque rentrée universitaire, des tests de condition physique et de santé mentale dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
41. Veiller à ce que l'ensemble des établissements supérieurs et de recherche (ESR) proposent à l'ensemble des étudiants au moins une unité d'enseignement de pratique sportive
42. Fixer à 15 % la part sport de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
43. Ouvrir aux universités le bénéfice des crédits du plan des 5 000 équipements sportifs de proximité

Développement du sport de haut niveau

44. Stabiliser le soutien financier apporté par l'agence nationale du sport (ANS) aux fédérations

Développement du sport amateur

45. Accélérer le recensement de l'ensemble des équipements sportifs disponibles sur le territoire afin d'identifier les lieux où leur développement doit être prioritaire pour renforcer l'efficacité de la mission de l'ANS

Gouvernance territoriale du sport

46. Clarifier les compétences des divers acteurs territoriaux et procéder à une nouvelle évaluation de l'ANS en insistant, en particulier, sur sa déclinaison territoriale

Éthique du sport

47. Créer une autorité de régulation et de contrôle, instance indépendante sur le modèle de l'Agence française de lutte contre le dopage, dotée de pouvoir de contrôle et de sanction pour assurer l'éthique et la transparence dans le sport
48. Lancer une initiative diplomatique en faveur de la création d'une Agence mondiale des grands événements sportifs internationaux sous le patronage de l'Unesco

Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

49. Renforcer la place de la diffusion gratuite du para sport en révisant le décret n° 2004-1392 du 22 décembre 2004, en portant modification de la liste des événements d'importances majeurs qu'il comprend
50. Renforcer l'évaluation et le développement de la pratique sportive dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) en donnant les moyens aux établissements de mettre en œuvre les apports de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
51. Pérenniser les emplois sportifs qualifiés du para sport, en particulier pour favoriser le développement du para sport adapté
52. Mieux intégrer la problématique du handicap dans les études conduites par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, qu'il s'agisse du baromètre bisannuel des pratiques sportives ou du recensement du nombre de licenciés et de pratiquants
53. Accélérer les autorisations de mises en circulation des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite



ASSEMBLÉE
NATIONALE